



Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Séance du 26 janvier 2021 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 janvier,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Date de convocation : 22 janvier 2021

Présents (20) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD Béatrice ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mmes BONARINI Sonia, BORNAZEAU Céline, CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MACARY Laurent, MAURILLE Bruno, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (3) : Mme LAVANDIER Isabelle à Mme BOITARD Béatrice,
Mme MARCHAND Maïté à M. MAURILLE Bruno,
M. RECLUS Michaël à Mme PORTE Nicole.

Absents excusés (3) : Mmes LAVANDIER Isabelle, MARCHAND Maïté ; M. RECLUS Michaël.

Secrétaire de séance : M. MORET Jérémy.

-0-0-0-0-

Compte tenu des annonces gouvernementales du 14 janvier 2021 et dans l'attente des textes légaux réglementaires applicables, la présence du public n'était pas autorisée.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|-----------|
| - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 | unanimité |
| - Travaux de toiture à l'école maternelle – Choix de l'entreprise PIFFRE de VIRSAC pour un montant de 54 472,38 € TTC | majorité |
| - Travaux de toiture à l'école maternelle – Demande de subventions (DETR, Département de la Gironde) | unanimité |
| - Aménagement d'un terrain multisports / city-stade – Choix de l'entreprise : Groupe SAE Tennis club d'AMBARES ET LAGRAVE pour un montant de 81 780 € TTC | unanimité |
| - Aménagement d'un terrain multisports / city-stade – Demande de subventions (DETR, Département de la Gironde, CAF) | unanimité |
| - Vente de deux parcelles à la CCLNG pour construction d'un ALSH pour 59 242 € | unanimité |
| - CIAS Latitude Nord Gironde – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un volontaire dans le cadre du service civique | unanimité |
| - Actualisation du Document unique | |
| - Devis de restructuration du cimetière communal pour 21 582,96 € TTC | unanimité |

DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)

- Règlement de frais d'honoraires d'huissier de justice pour procès-verbal de constat avant fin de bail de la pizzeria (325,59 €)
- Cession en l'état d'une bétonnière agricole (50 €)

QUESTIONS DIVERSES

- Problème de calcaire sur parking de la pizzeria,
- Problème d'éclairage public devant la pharmacie,
- Installation d'un éclairage à l'abribus au lieu-dit « Saint-Léger »,
- Publication et distribution prochaines du bulletin municipal auprès des administrés.

SÉANCE LEVÉE À 21 H 16

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).